

# LOIS

## LOI n° 2009-1186 du 7 octobre 2009 autorisant l'approbation du protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) de la Méditerranée (1)

NOR : MAEJ0823647L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

### Article unique

Est autorisée l'approbation du protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) de la Méditerranée, signé à Madrid le 21 janvier 2008, et dont le texte est annexé à la présente loi (2).

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 7 octobre 2009.

NICOLAS SARKOZY

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*  
FRANÇOIS FILLON

*Le ministre des affaires étrangères  
et européennes,*  
BERNARD KOUCHNER

---

(1) *Travaux préparatoires* : loi n° 2009-1186.

*Sénat :*

Projet de loi n° 390 (2008-2009) ;

Rapport de M. Jacques Blanc, au nom de la commission des affaires étrangères, n° 526 (2008-2009) ;

Texte de la commission n° 527 (2008-2009) ;

Discussion et adoption (procédure d'examen simplifiée) le 20 juillet 2009 (TA n° 117).

*Assemblée nationale :*

Projet de loi, adopté par le Sénat, n° 1854 rectifié ;

Rapport de M. Michel Vauzelle, au nom de la commission des affaires étrangères, n° 1925 ;

Discussion et adoption (procédure d'examen simplifiée) le 28 septembre 2009 (TA n° 339).

(2) Le texte sera publié ultérieurement au *Journal officiel* de la République française.